

Conseil Municipal
Séance du 20 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **MINIER Marcel**, Maire de MUEL.

Étaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, TALLEC Christa, Adjoint, BRIAND Claude, conseiller délégué, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, FORTIN Marcel, BARIOU Marie-Noëlle.

Étaient absents : CHARPENTIER Jocelyne, conseillère déléguée, BESNARD Jacques, conseiller délégué, (procuration à Claude BRIAND), MORICE Anne-Marie, LE VAILLANT Nicolas, MOYNAT DANET Isabelle (procuration à Marcel MINIER), MAILLARD Sylvie,

Marie-Noëlle BARIOU a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 13 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8 : Votants : 10

N° : 2018 - 68

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décisions modificatives n° 4/5/6

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune – Décision modificative n ° 4

DI : compte 2318 op 107 : + 10 000 €
DI : compte 2315 op 112 : - 5 000 €
DI : compte 2313 op 127 : - 2 500 €
DI : compte 2315 op 112 : - 2 500 €
DI : compte 2313 op 101 : + 4 000 €
DI : compte 2318 op 133 : - 4 000 €

Budget commune – Décision modificative n ° 5

DF : Ch 65 compte 6574 : - 4 000 €
DF : Ch 67 compte 678 : - 4 000 €
DF : Ch 67 compte 6745 : - 3 000 €
DF : Ch 011 compte 615221 : + 11 000 €

Budget commune – Décision modificative n ° 6

DF : 023 : - 26 000 €
DF : Ch 11 compte 6413 : + 20 000 €
DF : Ch 11 compte 6451 : + 2 000 €
DF : Ch 11 compte 6454 : + 1 000 €
DF : Ch 11 compte 6458 : + 2 000 €
DF : Ch 11 compte 6218 : + 1 000 €
RI : 021 : - 26 000 €
RI : ch 16 compte 1641 : + 26 000 €

N° : 2018 - 69

Thème : Finances locales

Objet : Protocole évènements familiaux et liés à la carrière des agents – Compte 6232

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il serait opportun d'avoir un protocole pour définir ce que fait la commune lors d'évènements familiaux et d'évènements liés à la carrière des agents. Ces dépenses sont imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le protocole ci-dessous,
- décide d'inscrire ses dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Evènements familiaux :

- Naissance (agents, élus) : 100 € maximum
- Mariage ou PACS (agents, élus) : 100 € maximum
- Décès (parents, enfants, conjoints des agents) : gerbe 100 € maximum + insertion OF
- Décès (parents, enfants, conjoints des élus) : gerbe 100 € maximum + insertion OF
- Décès anciens élus : gerbe 50 € maximum + insertion OF
- Décès anciens agents : gerbe 50 € maximum + insertion OF

Evènements liés à la carrière

- Départ + de 6 mois passés dans la collectivité : invitation repas + cadeau de fin d'année
- Départ en retraite : cadeau 200 € max

Délibérations 2018 – 68 à 2018 – 69

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		FORTIN Marcel	
BESNARD Jacques		MOYNAT DANET Isabelle	
CHARPENTIER Jocelyne		MAILLARD Sylvie	
BRIAND Claude		BARIOU Marie-Noëlle	